

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE



ARRETE N° 42 /SR – 2025

PORTANT CREATION D'UN PERIMETRE DE SECURITE AU DROIT DU BATIMENT SITUÉ AU 19 RUE GENERAL DE GAULLE A HELL BOURG

Le Maire de la Commune de Salazie,

- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2211-1 et L2212-2,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- **Vu** le rapport d'expertise du SDIS en date du 11 mars 2025,
- **Considérant** les risques d'effondrement du bâtiment situé au 19 rue Général de Gaulle sur la parcelle cadastrée BC 042,
- **Considérant** que pour des raisons indiquées ci-dessus, le bâtiment présente un risque pour la sécurité publique,
- **Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique par la mise en place d'un périmètre de sécurité,

ARRETE

- **Article 1 :** A compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, la circulation des piétons est interdite sur la partie du trottoir longeant le bâtiment situé au 19 rue du général de Gaulle à Hell Bourg, parcelle cadastrée sous le numéro BC 042.
- **Article 2 :** Le périmètre délimité par des barrières ferme l'accès aux piétons qui devront emprunter les trottoirs en vis-à-vis.
- **Article 3 :** La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques communaux pour permettre l'application de la présente disposition.
- **Article 4 :** Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront poursuivis et réprimés conformément aux lois en vigueur.
- **Article 5 :** Mme le Maire, MM. le Chef de brigade de la Gendarmerie de Hell-Bourg, le Policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Salazie, le 07 AVR. 2025
Mme le Maire,

1 Place Théodore Simonette 97 433 Salazie ; Tel : 06 62 47 58 00 ; Fax : 02 62 47 60 06 ; Courriel : infos@ville-salazie.fr

Sidoleine PAPAYA

